

Rapport annuel

Syndicat Mixte des Eaux de la Valière - SYMEVAL

# Prix & Qualité

*service de l'eau potable*

## DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2013  
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE  
**2013**

# Sommaire

- **CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC..... 3**
  - ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE ..... 3
  - ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE ..... 3
  - CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE ..... 3
  - CONVENTIONS DE VENTE OU D'ACHAT D'EAU AUX ADHERENTS ..... 4
  - RESSOURCES EN EAU ..... 4
  - VOLUMES VENDUS ET EXPORTES ..... 5
  - BILAN DES VOLUMES..... 6
  - LONGUEUR DU RESEAU ..... 6
- **TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC ..... 7**
  - FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR ..... 7
  - EVOLUTION DES TARIFS DE VENTE EN GROS AUX COLLECTIVITES ..... 7
  - RECETTES D'EXPLOITATION ..... 8
- **INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE..... 9**
  - QUALITE DE L'EAU ..... 9
  - PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU ..... 9
  - CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU .....10
  - PERFORMANCE DU RESEAU .....12
  - RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....13
- **FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE .....14**
  - TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE .....14
  - ETAT DE LA DETTE.....14
  - AMORTISSEMENTS REALISES .....14
  - PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS.....14
- **ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE .....15**
  - AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE .....15
  - OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE .....15

## ■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

### ■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le Syndicat Mixte des Eaux de la Valière - SYMEVAL exerce la mission production de la compétence eau potable.

Le Syndicat Mixte des Eaux de la Valière - SYMEVAL regroupe les communes de ACIGNE, ARGENTRE-DU-PLESSIS, LIFFRE et VITRE.

Ainsi que les collectivités : SI D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE MONTAOUTOUR, SI DES EAUX DE CHATEAUBOURG, SI DES EAUX DE HAUTE VILAINE, SI DES EAUX DE LA FORET DU THEIL, SI DES EAUX DE VAL D'IZE et SYNDICAT DU PERTRE-ST CYR.

### ■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

163 100 habitants sont desservis totalement ou partiellement

Population en vigueur en 2013 (données Insee 2010 - Décret n° 2012-1479 du 27 décembre 2012) des communes de la Collectivité, après correction en cas de desserte partielle d'une commune.

### ■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société VEOLIA EAU en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2005. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2016.

Le principal avenant au contrat est le suivant :

Avenant n°	Date	Objet
1	26/10/2012	Prise en charge de travaux à réaliser suite variation des volumes produits, modification de la rémunération, révision de la valeur de production de référence à savoir : 3 450 000 m3.
2	23/10/2013	Prise en charge de nouvelles installations et de nouvelles obligations, modification du droit à déduction de la TVA, modification de la rémunération du délégataire

## ■ CONVENTIONS DE VENTE OU D'ACHAT D'EAU AUX ADHERENTS

Type d'échange	Adhérent	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]
d'Export	ARGENTRE-DU-PLESSIS	maxi 650 m3/jr	2005	12
d'Export	SIE DE CHATEAUBOURG	maxi 9 300 m3/jr	2005	12
d'Export	SIE DE HAUTE VILAINE	maxi 700 m3/j	2005	12
d'Export	SIE DE LA FORET DU THEIL	maxi 5 800 m3/jr	2005	12
d'Export	SIE DE MONTAUTOUR	maxi 400 m3/jr	2005	12
d'Export	SIE DE VAL D IZE	400 m3/j	2007	12
d'Export	SMPBC	300 m3/an	2010	3
d'Import / Export	VITRE	4.600 m3/j maxi d'achat	2011	3

## ■ RESSOURCES EN EAU

### • Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2012 [m³]	Prélèvement 2013 [m³]	Variation 2012/2013	Observations
Retenue de La Valière (Partie qui alimente La Billerie) VITRE Prélèvement d'eau de surface	700	4 265 805	4 991 003	+17,00 %	Respect de l'A.P d'autorisation de prélèvement du 2 juin 1976
<b>Total des prélèvements [m³]</b>		<b>4 265 805</b>	<b>4 991 003</b>	<b>+17,00 %</b>	

### • Volumes achetés aux collectivités adhérentes

Achat à	Acheté en 2012 [m³]	Acheté en 2013 [m³]	Variation 2012/2013
VITRE	1 955 837	2 052 121	+4,92 %

### • Volumes produits

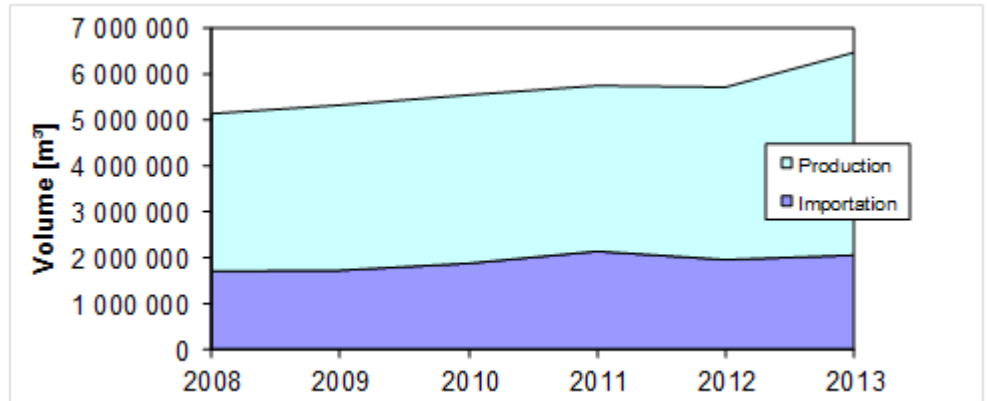
Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2012 [m³]	Production 2013 [m³]	Variation 2012/2013	Observations
Usine de traitement de La Billerie VITRE		3 767 763	4 426 035	+17,47 %	
<b>Total produit [m³]</b>		<b>3 767 763</b>	<b>4 426 035</b>	<b>+17,47 %</b>	

Le rendement de l'usine de la Billerie est en 2013 de 89 %, du même ordre qu'en 2012.

### • Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m³]	2012	2013	Variation	Part 2013
Ressources propres	3 767 763	4 426 035	+17,47 %	68,32%
Importations	1 955 837	2 052 121	+4,92 %	31,68%
<b>Total général</b>	<b>5 723 600</b>	<b>6 478 156</b>	<b>+13,18 %</b>	<b>100%</b>

- Evolution des volumes d'eau potable produits et importés



### ■ VOLUMES VENDUS ET EXPORTES

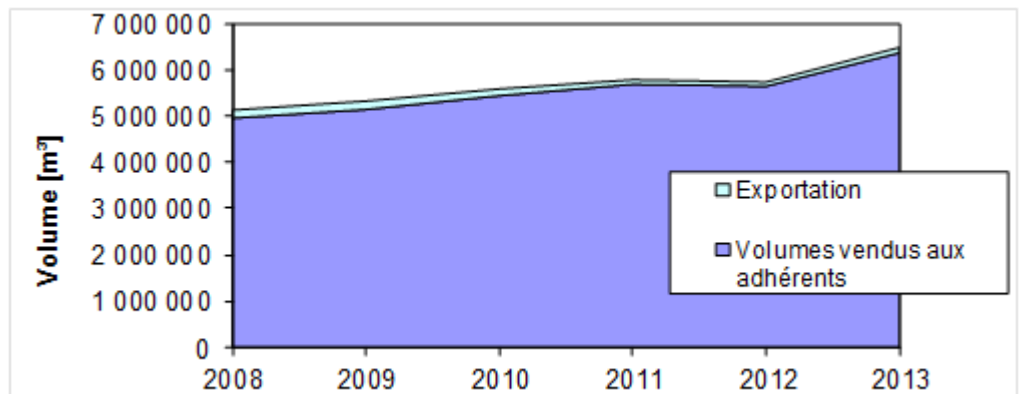
- Volumes vendus aux collectivités adhérentes

Vente à	Vendu en 2012 [m³]	Vendu en 2013 [m³]	Variation 2012/2013	Part 2013
ARGENTRE-DU-PLESSIS	178 185	194 418	+9,11%	3,05%
SIE DE CHATEAUBOURG	2 943 189	3 431 321	+16,59%	53,80%
SIE DE HAUTE VILAINE	169 920	179 145	+5,43%	2,81%
SIE DE LA FORET DU THEIL	1 949 211	2 049 262	+5,13%	32,13%
SIE DE MONTAUTOUR	122 290	118 460	-3,13%	1,86%
SIE DE VAL D IZE	116 150	110 350	-4,99%	1,73%
VITRE	177 172	294 452	+66,20%	4,62%
<b>Volume total vendu aux adhérents</b>	<b>5 656 117</b>	<b>6 377 408</b>	<b>+12,75%</b>	<b>100,00%</b>

- Détail des exportations d'eau

Export vers	Exporté en 2012 [m³]	Exporté en 2013 [m³]	Variation 2012/2013
SMPBC (reste des exports)	88 810	118 870	+33,84%

- Evolution des volumes vendus aux adhérents et exportés



## ■ BILAN DES VOLUMES

Volumes [m³]	2012	2013	Variation
Volume produit	3 767 763	4 426 035	+17,47 %
Volume importé	1 955 837	2 052 121	+4,92 %
Volume exporté	- 88 810	- 118 870	+33,85 %
<b>Volume mis en distribution</b>	<b>5 634 790</b>	<b>6 359 286</b>	<b>+12,86 %</b>
<b>Volume total vendu aux adhérents</b>	<b>5 656 117</b>	<b>6 377 408</b>	<b>+12,75 %</b>

## ■ LONGUEUR DU RESEAU

	2012	2013	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	66,4	112,4	+69,17 %

En 2013, le linéaire de canalisation a augmenté avec notamment la création d'une nouvelle interconnexion entre Cesson et Domagné (23 km) et le transfert d'une interconnexion (SIE de Châteaubourg) entre Domagné et Etrelles (16 km).

## ■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

### ■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.  
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
04/03/2013	CS 2013-05 Participation 2013 des adhérents

Les tarifs concernant la part de la société VEOLIA EAU sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

**Au 1er janvier 2014, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 17,09 % par rapport aux tarifs de base de 2005.**

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.  
Le service est assujéti à la TVA.

### ■ EVOLUTION DES TARIFS DE VENTE EN GROS AUX COLLECTIVITES

	1 <sup>er</sup> jan 2013	1 <sup>er</sup> jan 2014	Variation jan2013-jan2014
<b>Part de l'exploitant</b>			
Part proportionnelle [€/m <sup>3</sup> ]	0,313	0,347	+10,86%
<b>Part de la collectivité</b>			
Part proportionnelle [€/m <sup>3</sup> ]	0,053	0,054	+1,88%
<b>Redevance pour le prélèvement sur la ressource en eau [€/m<sup>3</sup>]</b>	0.054	0.054	0,00%
<b>Prix total HT [€/m<sup>3</sup>]</b>	<b>0.42</b>	<b>0,455</b>	<b>+8,33 %</b>
TVA 5,5 %	0,023	0,025	+8,70 %
<b>Prix total TTC [€/m<sup>3</sup>]</b>	<b>0,443</b>	<b>0,480</b>	<b>+8,35 %</b>

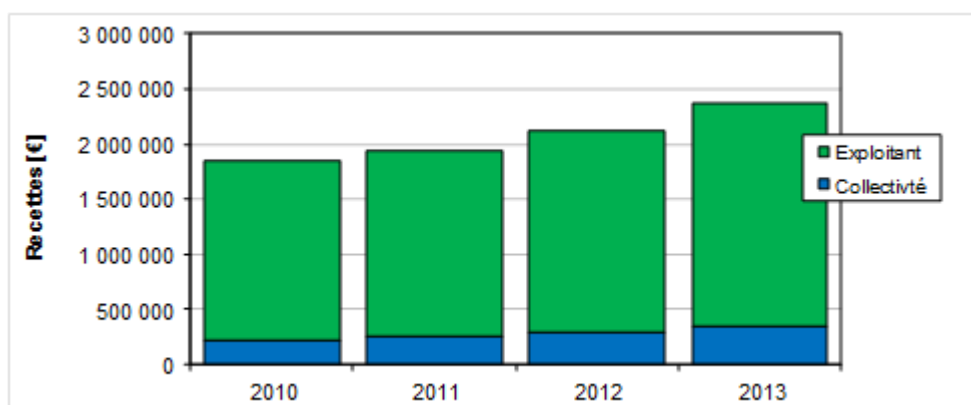
## ■ RECETTES D'EXPLOITATION

- *Recettes de la collectivité*

	2012	2013	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes de volume exporté	292 308,52 €	349 269,18 €	+19,49 %
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>292 308,52 €</b>	<b>349 269,18 €</b>	<b>+19,49 %</b>
Autres recettes			
Participation des SIE de base	431 327,31 €	456 709,30 €	
Participation des SIE de base exceptionnelle		250 553,24 €	
Remboursement achat d'eau	- 107 571,04 €	- 112 866,66 €	
Rémunérations annexes	- 302 163,64 €	-253 037,30 €	
<b>Total des recettes</b>	<b>313 901,15 €</b>	<b>690 627,76 €</b>	

- *Recettes de l'exploitant*

	2012	2013	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes de volume exporté	1 821 141,86 €	2 033 335,33 €	+11,65 %
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>1 821 141,86 €</b>	<b>2 033 335,33 €</b>	<b>+11,65 %</b>
Autres recettes			
Remboursement achat d'eau	- 469 400,88 €	- 500 717,52 €	
Rémunérations annexes	302 163,64 €	253 037,30 €	
<b>Total des recettes</b>	<b>1 653 904,62 €</b>	<b>1 785 655,11 €</b>	





## ■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

### ■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par ARS 35. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

**Résultats du contrôle réglementaire (Source : ARS) :**

	Nombre de prélèvements réalisés	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	15	100 %	
Conformité physico-chimique	17	94,1 %	AMPA (1)

Une analyse du contrôle sanitaire a montré, en octobre 2013, un dépassement de la molécule AMPA (molécule de dégradation du glyphosate) 0,20 µg/l pour une limite de conformité à 0,1µg/l, sur le feeder Vitré la Cocardières.

**Commentaires sur la qualité des eaux traitées (source Veolia)**

	Teneur moyenne en nitrate (mg/l) [min – max]	Pesticides	Teneur moyenne en COT (carbone organique total) en mg/l [min – max]
référence / Limite de qualité	<b>50 mg/l</b>	<b>0,1µg/l par molécule</b>	COT : 2 mg/l
Eaux vendues	[2,9 – 21,2]	Traces	[1,2 – 2,5]

### ■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

**Grille des indices d'avancement de la protection de la ressource en eau**

0%	aucune action
20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	avis de l'hydrogéologue rendu
50%	dossier déposé en préfecture
60%	arrêté préfectoral
80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (Source : ARS)

Proposition ARS	Commentaire	Proposition collectivité
-----------------	-------------	--------------------------

**Retenue de La Valière (Partie qui alimente La Billerie)**

→	80 %	Arrêté préfectoral du 1976 est en cours de mise en œuvre (Opérations à terminer : Propriété PPI, suppression ouvrages d'irrigation). Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. A la fin des travaux, un taux de 100% pourrait être admis	80 %
---	------	--	------

**Import d'eau traitée depuis VITRE**

→	80 %	L'import vient de la station de la Grange qui traite l'eau de la retenue de la Valière, de la prise d'eau de Pont-Billon et des drains du Pertre. Pour cet import, un indice de 80% est admis.	80 %
---	------	--	------

**valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,**

calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

Proposition ARS	Proposition Collectivité
<b>80 %</b>	<b>80 %</b>

■ **CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU**

**Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau**

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

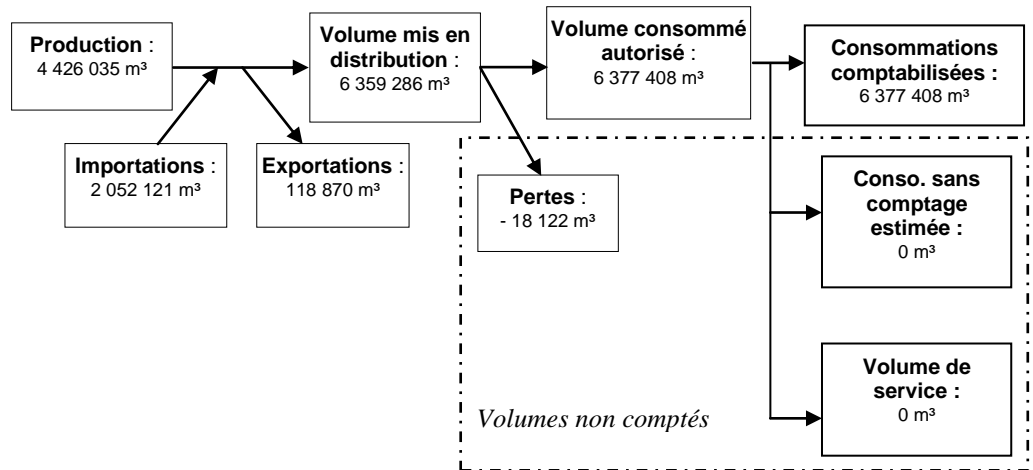
- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 100.

		nombre de points	points obtenus
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)</b>			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points)</b> (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	1 à 5 points sous conditions (1)	5
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points)</b> (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	0
	<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>75</b>

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

■ **PERFORMANCE DU RESEAU**



Il n'est pas pris en compte de consommations sans comptage.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 0 m<sup>3</sup>.  
L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau** =  
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2009	2010*	2011*	2012*	2013
Rendement du réseau [%]	100	100,8	100,7	100,4	100,3

*N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007*

- **indice des volumes non comptés** =  
(estimation consommations sans comptage+volume de service+perdes) /  
longueur du réseau hors branchements

	2009	2010*	2011*	2012*	2013
Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/j]	0,01	-1,75	-1,62	-0,88	-0,44

- **indice linéaire de pertes en réseau** =  
perdes / longueur du réseau hors branchements

	2009	2010*	2011*	2012*	2013
Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/j]	0,01	-1,75	-1,62	-0,88	-0,44

\* Les résultats supérieurs à 100 pour le rendement et négatifs pour les indices sont dûs à des incertitudes de comptage. Le volume produit est lié à un comptage (débitmètre) sur une canalisation en diamètre 400, alors que les volumes vendus sont liés à une vingtaine de compteurs volumétriques, généralement de diamètre bien inférieur. L'exploitant est cours de vérification des compteurs de vente, pour les renouveler si nécessaire.

**- indice linéaire de consommation=**

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 \* longueur du réseau hors branchements)

	2009	2010	2011	2012	2013
Indice linéaire de consommation [m <sup>3</sup> /km/j]	221,3	233,9	242,2	236,9	158,3
Seuil de rendement [%]	85,0 %	85,0 %	85,0 %	85,0 %	85,0 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

■ **RENOUVELLEMENT DES RESEAUX**

	2009	2010	2011	2012	2013
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	NR	NR	0	0	0

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

L'indicateur de performance « Taux moyen de renouvellement » [P107.2] est une moyenne sur les 5 dernières années. En l'absence des données des années n-3 à n-4, il n'est pas possible de calculer, aujourd'hui, cet indicateur.

## ■ Financement des investissements du service de l'eau potable

### ■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées	Contributions des collectivités adhérentes
Construction UTEP Plessis Beuscher	5 815 289 €	3 969 600 €	
interconnexion SYMEVAL SMPBR	8 198 026 €	1 051 724 €	
<b>Montant total des travaux engagés (€ HT)</b>	<b>14 013 315 €</b>	<b>5 021 324 €</b>	

### ■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2013 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2012	2013
Encours de la dette au 31 décembre	6 508 460,79 €	16 228 147,57 €
Remboursements au cours de l'exercice	331 518,08 €	749 327,56 €
dont en intérêts	112 995,49 €	269 014,34 €
dont en capital	218 522,59 €	480 313,22 €

En 2013, le Symeval a réalisé plusieurs emprunts pour un montant de 10,2 millions d'euros, dont :

- 3,84 millions d'euros pour financer la construction d'une nouvelle usine de production à Chateaubourg (Prêt 0% Agence de l'Eau Loire Bretagne).
- 2,56 millions d'euros pour une conduite d'interconnexion avec le SMPBR (Prêt 0% Agence de l'Eau Loire Bretagne).
- 3,8 millions d'euros pour le préfinancement de la TVA (Prêts à court terme remboursés en totalité début 2014)

Le SMG35 participe au remboursement de l'annuité des emprunts Agence de l'Eau Loire Bretagne à hauteur de 100%.

### ■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2009	2010	2011	2012	2013
Montant de la dotation aux amortissements	412 439,36 €	726 295,79 €	733 559,36 €	731 314,73 €	721 138,41 €

### ■ PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS

de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Objet des travaux	Montant de travaux
réorganisation réseaux d'interconnexion La Vigne Etrelles	271 488 €

## ■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### ■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2012	2013
montants des versements à un fonds de solidarité	0,00 €	-
dont part délégataire	0,00 €	
dont part collectivité	0,00 €	

### ■ OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Description	2012	2013
	0	-